

A la Une

L'Édito de Catherine Bergeal, conseiller d'Etat, directrice des affaires juridiques des ministères de l'économie, de l'industrie et de l'emploi ; du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État.

L'Observatoire Économique de l'Achat Public se réunira en assemblée plénière, pour la quatrième fois, le 24 novembre prochain.

Quel en sera cette année le programme ?

Tout d'abord, et puisque telle est la première mission de l'OEAP, seront présentés les résultats du recensement économique des achats publics : chiffres 2008 et comparaison 2006–2008 permettront d'appréhender les contrats recensés pour l'État et le secteur public local, en nombre et en montants.

Une analyse économique détaillée exposera la place des PME dans les marchés publics en 2008, ainsi que les évolutions observées entre les années 2007 et 2008. C'est en effet une autre mission de l'OEAP, que de collecter des données sur la part des contrats obtenus par les petites et moyennes entreprises.

Ces éléments seront mis à la disposition du public sur le site Internet de l'Observatoire.

La refonte du Système d'Information (SI) de l'OEAP est lancée : l'assemblée plénière sera l'occasion de préciser l'état d'avancement du projet, dont l'objectif est, au-delà de la dématérialisation des fiches de recensement, d'accroître significativement la qualité et la quantité des données relatives à l'achat public.

Viendra ensuite, pour les Ateliers de réflexion, un bilan de l'exercice 2009 : orientations générales tout d'abord, puis résultats des travaux menés par les Ateliers Dématérialisation de l'achat public et Impact économique de l'achat public durable. L'Atelier Commande publique et accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées exposera un état intermédiaire de la mise en œuvre des clauses sociales.

Le GEM Développement durable et le GEM Restauration collective et nutrition présenteront leurs travaux avant que ne soit précisé le programme prévisionnel d'activité 2010 de l'ensemble des GEM.

Enfin, le groupe de travail Prix dans les marchés publics, créé notamment pour étudier les modalités de prise en compte des fluctuations des coûts de l'énergie et des matières premières dans les marchés publics, développera les formules de variation des prix étudiées lors de la concertation menée au sein de groupes de travail dédiés.

L'assemblée plénière, si elle a pour but de rendre compte de la mise en œuvre des missions qui ont été confiées à l'OEAP, a également pour tâche de définir, à partir des propositions du comité exécutif, les orientations de l'année à venir.

Je vous invite donc, vous qui en êtes membres, à venir nombreux à cette séance annuelle pour vous y exprimer.

L'Observatoire économique de l'achat public constitue une instance permanente de concertation entre tous les acteurs de la commande publique. Faisons vivre cette concertation.

A propos de l'assemblée plénière

Le fonctionnement de l'assemblée plénière est prévu par l'arrêté du 10 novembre 2005 pris en application de l'article 130 du code des marchés publics et relatif à l'Observatoire économique de l'achat public

➤ *La présidence*

L'Observatoire économique de l'achat public est présidé par le ministre chargé de l'économie et, en son absence, par le directeur des affaires juridiques du ministère chargé de l'économie. Catherine Bergeal assure actuellement cette fonction, en tant que responsable de cette direction.

➤ *Convocation*

C'est le président qui réunit l'assemblée plénière, sur convocation, au moins une fois par an. Installé par M. Thierry Breton le 14 novembre 2005, l'OEAP s'est, depuis, réuni trois fois en formation plénière : le 15 novembre 2006, le 21 novembre 2007 et le 19 décembre 2008.

➤ *Composition*

L'arrêté du 10 novembre 2005 a fixé la liste des membres de l'OEAP, notamment invités à participer à l'assemblée plénière.

Certains sont membres de droit : un représentant du président du Sénat et un représentant du président de l'Assemblée nationale, ainsi que des responsables au niveau central de la mise en œuvre des politiques économiques.

Les autres membres conviés sont les représentants de vingt-deux organisations professionnelles, dont, au moins, deux représentatives des petites et moyennes entreprises, les représentants d'associations d'élus locaux, d'entreprises publiques, cinq experts désignés parmi les représentants des acheteurs des collectivités territoriales, du secteur hospitalier, du logement social, des chambres consulaires et de l'économie mixte et, enfin, des personnalités qualifiées nommées par le ministre chargé de l'économie, en raison de leur compétence particulière en matière de marchés publics.

La vie de l'Observatoire

➤ *Publication de huit nouveaux documents techniques*

L'OEAP a publié, fin juillet, huit documents techniques élaborés par les Groupes d'étude des marchés :

[Spécification technique applicable aux laits et aux produits laitiers – GEM RCN](#)

Cette spécification technique a pour but d'aider les acheteurs publics de laits et de produits laitiers à préparer leurs marchés dans les meilleures conditions. Elle précise, notamment, les références réglementaires, les caractéristiques et définitions des produits, la présentation, les modalités d'admission et de contrôle, les ajustements des prix en cours de marché et les conditions d'un achat éco-responsable.

[. Guide relatif aux effets confectionnés imper-respirant – GEM HT](#)

Ce guide a pour objet de permettre à l'acheteur public de définir au mieux son besoin d'achat d'articles imper-respirant et de l'aider lors de la réception de ces articles.

Par effets confectionnés en tissu imper-respirant, on entend les effets imperméables qui ont la capacité d'évacuer la transpiration. Il s'agit essentiellement des tissus laminés.

[. Guide relatif aux contrôles qualitatifs des effets confectionnés – GEM HT](#)

Le guide a trait aux dispositions à prévoir pour effectuer le contrôle technique qualitatif des effets confectionnés lors de leur réception par l'acheteur public.

Il précise l'ensemble des contrôles nécessaires pour s'assurer de la conformité des effets confectionnés au référentiel technique du marché.

[. Guide de l'achat public – Accessibilité des personnes handicapées - Rôle du maître d'ouvrage et réalisation d'un diagnostic – GEM Asc](#)

Ce guide a pour but d'aider l'acheteur public à se poser les questions indispensables et nécessaires pour rédiger un cahier des charges et obtenir un diagnostic de qualité dans le domaine de l'accessibilité. Il développe une méthodologie qui peut convenir à tout acheteur public qui intervient dans le secteur de la construction, de l'urbanisme, du transport et la chaîne du déplacement.

[. Guide de l'achat public durable – Achats de produits, matériel et prestations de nettoyage – GEM DD](#)

Le guide porte sur les achats publics réalisés en vue de pourvoir au nettoyage et à l'entretien des locaux administratifs tertiaires : achat de produits, de matériels et de prestations de nettoyage.

Les enjeux environnementaux des produits, matériaux et consommables de nettoyage y sont évoqués.

Nombre des points développés dans ce guide peuvent également s'appliquer, le cas échéant, à des prestations de nettoyage concernant d'autres types de bâtiments.

[. Guide de l'achat public durable - Achat de vêtements - GEM DD](#)

L'importance économique, les connaissances techniques requises, la complexité de la filière textile pour l'habillement et la portée symbolique de certains vêtements, font de la fourniture de vêtements un segment clé des achats publics.

L'achat de vêtements est devenu un acte sensible : industrie du vêtement affectée par la mondialisation, impacts environnementaux des modes de production et de transformation, précarité des mains-d'œuvre locales...

Dans ce contexte, la responsabilité de l'acheteur public est pleinement engagée.

Le présent guide informe l'acheteur public sur les impacts associés aux marchés d'habillement et l'aide à en réduire les dommages. Au regard de la complexité de l'organisation de la filière textile pour l'habillement, du grand nombre de fibres et de substances chimiques employées, de la variété des types de vêtements, il veut contribuer à apporter une première réponse pratique aux besoins les plus généraux auxquels l'acheteur public est confronté en la matière.

[. Notice d'information relative aux achats publics socio-responsables - GEM DD](#)

Il n'est plus question, aujourd'hui, de traiter la prise en compte d'objectifs environnementaux dans les achats publics en ignorant dans le même temps les personnes au travail qui contribuent à la production, et notamment la possibilité donnée à tous d'accéder au travail, y compris pour ceux sur qui pèsent des difficultés ou des handicaps. Le code des marchés publics, sur la base des directives européennes de 2004, ouvre explicitement la possibilité d'introduire des clauses sociales dans les marchés. De nombreux pays européens, la Cour de justice européenne, notre constitution, ont également intégré cette dimension nouvelle du développement durable.

Dans ce contexte, l'Observatoire économique de l'achat public publie des conseils pour la prise en compte des différents aspects de la dimension sociale dans l'achat public.

[Recommandation sur la référence aux Eurocodes dans les marchés publics relatifs aux ouvrages de construction – GEM OTM](#)

Cette recommandation a pour objet de conseiller les pouvoirs adjudicateurs de marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre sur la manière d'établir leurs spécifications techniques par référence aux normes françaises transposant les normes européennes dites Eurocodes pour la conception et la vérification des ouvrages de construction et des produits de construction structuraux incorporés à ces ouvrages.

Elle précise également les conditions générales d'utilisation des normes françaises transposant les Eurocodes.

C'est une évolution majeure des textes de référence, qui va prendre toute sa place d'ici à 2010.

➤ *L'actualité des CCAG*

Le CCAG Travaux a été publié au Journal Officiel daté du 1er octobre 2009. Il entrera en vigueur 3 mois après cette publication, c'est-à-dire début janvier 2010.

Les CCAG MI, PI et TIC sont signés et vont faire l'objet d'une publication conjointe au JO, compte tenu de leur complémentarité

➤ *La refonte du Système d'information de l'OEAP est engagée*

Afin de mieux satisfaire à ses missions, l'OEAP s'est engagé début 2009 dans un projet de refonte de son système d'information (projet RE@P-Recensement Economique des Achats Publics). Son premier objectif, au-delà de la dématérialisation de la fiche de recensement, est d'accroître significativement la qualité et la quantité des données relatives à l'achat public.

Ce futur système d'information utilisera principalement, à terme, les données issues des systèmes comptables Chorus pour la sphère État et Helios pour la sphère des collectivités locales. Il continuera toutefois, pour les organisations non reliées à ces systèmes, à opérer entièrement la collecte et le traitement des données.

Le projet RE@P se déroule en deux phases principales :

- La première phase, en cours de finalisation, a porté sur l'analyse des besoins et des limites du système actuel, sur les modalités de collaboration avec des sources de données externes et les spécifications du futur système.

- La deuxième phase portera sur la réalisation au second semestre 2010, par un prestataire, du futur système de l'OEAP, alimenté par des systèmes tiers (Chorus, Hélios, ...).

➤ *Le Groupe prix dans les marchés publics reprend ses travaux*

Sur proposition, validée par la ministre, du groupe de travail réunissant représentants des organisations professionnelles, membres de l'OEAP et représentants des principaux acheteurs concernés, des travaux ont été lancés fin septembre afin de définir, en matière de marchés publics, des formules-types d'actualisation ou de révisions des prix dans les secteurs-clés où il existe un déficit important sur le plan des indices, index et autres formules paramétriques.

Cette concertation sera menée au sein de différents groupes de travail dédiés à un secteur d'activités : pour donner à ces travaux toute leur efficacité, chacun d'eux sera constitué d'une dizaine d'experts au maximum.

Il sera fait appel aux membres de l'OEAP afin de constituer ces groupes. Si vous êtes volontaire pour y participer et que vous n'avez pas reçu cette invitation, n'hésitez pas à vous faire connaître en écrivant à l'adresse suivante : oeap@finances.gouv.fr

Afin d'étayer ces réflexions, l'OEAP a besoin d'exemples concrets transmis par les opérateurs : nous attendons vos contributions...

➤ *Un nouveau président pour le GEM AB*

Par décision n° 2009-04 du 24 juillet 2009, le comité exécutif de l'OEAP a nommé pour trois ans M. Bernard Emont président du groupe d'étude des marchés « Ameublement et équipement des bureaux et établissements d'enseignement » (GEM AB).
M. Emont succède à M. Jacques Treffel, décédé en décembre 2008.

➤ *A noter dans vos agendas*

L'assemblée plénière de l'OEAP aura lieu le mardi 24 novembre prochain, à 9h30, à l'adresse suivante :

Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi,
Centre de conférences Pierre Mendès France,
Salle Bloch-Lainé
139, rue de Bercy Paris 12ème

Pensez à inscrire dès maintenant cette date dans vos agendas.

Retrouvez La Lettre de l'OEAP sur le site Web de l'Observatoire :
http://www.minefe.gouv.fr/directions_services/daj/oeap/index.htm

La Lettre de l'OEAP :

Directrice de la publication : Catherine Bergeal

Rédacteur en chef : Serge Doumain

Rédaction : Brigitte Bancourt

Réalisation : Dominique Toussaint - Sébastien Lequien

Observatoire Economique de l'Achat Public - Direction des affaires juridiques - Bureau 1C

Bâtiment Condorcet – Télédock 321 – 6 rue Louise Weiss – 75703 Paris cedex 13

Courriel : oeap-courrier@finances.gouv.fr